

# Note explicative

COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-LAMBERT

INSTALLATION DE CLASSES, DE BUREAUX, DE WC ET D'UN REFECTOIRE PROVISOIRES – NEERVELD

Cette demande de permis d'urbanisme concerne la demande de régularisation du maintien de l'implantation provisoire de l'école Parc Schuman sur le terrain Neerveld pour une durée supplémentaire de deux ans.

Un permis d'urbanisme pour ce projet a été octroyé par la Région le 4 février 2016.

Références : 18/PFD/563568

S'agissant d'une implantation provisoire, le permis a été octroyé pour une durée de deux ans.

Cependant, le dossier des futures écoles a subi beaucoup de retard :

- Délais administratifs importants pour l'obtention du permis d'urbanisme (18/PFD/498326)
- Délais administratifs importants pour l'obtention des subsides
- En cours de chantier, découverte d'une importante pollution du sol engendrant tout une série de démarches et de travaux non prévus initialement

Dès lors, le chantier des futures écoles étant encore en cours, l'école provisoire doit être maintenue.

Les plans de cette demande ont également été modifiés selon les petites adaptations réalisées en cours de chantier.